

SOCIÉTÉ • PRISONS

La chancellerie rouvre les prisons aux étudiants du Genepi

Cinq mois après un constat de divorce, l'administration pénitentiaire conclut un nouveau partenariat avec cette association emblématique, qui organise de l'accompagnement scolaire.

Par Jean-Baptiste Jacquin • Publié le 20 février 2019 à 12h00

Article réservé aux abonnés

Il aura fallu près de cinq mois pour rétablir un minimum de confiance. Le directeur de l'administration pénitentiaire, Stéphane Bredin, a signé jeudi 14 février avec le Genepi, association d'étudiants intervenant en prison, une convention de partenariat de trois ans. Pourtant, le 20 septembre 2018, la rupture semblait définitive quand avaient été annoncés la suppression de la subvention et le non-renouvellement du partenariat historique.

Cette rupture, actée après accord du cabinet de la ministre de la justice, Nicole Belloubet, avait été justifiée par une série de griefs : un désengagement du Genepi avec une baisse régulière de ses interventions en détention, l'évolution de ses missions avec la réduction de la part consacrée à l'enseignement, un discours passé en quelques années d'une critique de l'enfermement à des attaques directes contre l'administration pénitentiaire et ses personnels.

Lire aussi | [L'administration pénitentiaire rompt ses liens avec l'association d'aide aux détenus Genepi](#)

Mais l'émotion provoquée par ce divorce, alors que plusieurs responsables politiques sont passés par le Genepi pendant leurs années étudiantes et ont découvert à cette occasion l'univers carcéral, a convaincu la chancellerie de rouvrir le dialogue. C'est ainsi que les responsables de l'association ont négocié cette nouvelle convention directement avec le cabinet de la garde des sceaux, en l'occurrence avec Albin Heuman, son conseiller « dialogue social et modernisation ».

Subvention perdue

La condition mise par l'administration pénitentiaire pour ranimer ce partenariat avec l'association fondée en 1976 était qu'aucune subvention ne devait y être attachée. Le Genepi a donc définitivement perdu les quelque 50 000 euros par an qui lui permettaient de financer ses quatre salariés permanents et les frais de formation des intervenants en détention. « *Nous allons devoir trouver de nouveaux financements et adapter notre fonctionnement* », explique Maxime Boyer, le président de l'association.

Par ailleurs, le nouveau partenariat cantonne plus strictement les champs d'intervention des étudiants au soutien scolaire. S'affranchir de ce qui était son activité historique était pourtant une volonté farouche de l'association. Le Genepi avait même modifié ses statuts en 2011 en retirant l'objectif de « *réinsertion sociale des personnes incarcérées* » pour y inscrire à la place le travail « *en faveur du décroisement des institutions carcérales par la circulation des savoirs entre les personnes incarcérées, le public et ses bénévoles* ».

En signant cette nouvelle convention, le Genepi s'engage « *à contribuer à la réinsertion sociale des personnes incarcérées par le développement d'échanges entre les étudiants de l'enseignement supérieur et les personnes détenues, au moyen d'actions d'accompagnement et de soutien scolaire* ».

Lire aussi | [Surveillants de prison : le risque d'un nouveau front social](#)

Finies les interventions dites socioculturelles ou sportives qui hérissaient le poil de certains surveillants et responsables pénitentiaires. « *Nous regrettons ne plus pouvoir tout faire, mais nous voulions cette convention afin de pouvoir continuer à entrer en détention et légitimer notre discours sur la prison par notre présence derrière les murs* », justifie M. Boyer. Le type d'interventions listées en annexe de la convention reste néanmoins assez varié : maîtrise de la langue française, langues étrangères, sciences, accompagnement des personnes détenues entrant dans un parcours d'études supérieures ou encore lutte contre l'illettrisme, revue de presse, débats, ateliers d'écriture, de philosophie, carnet de voyage, etc.

Alors que l'année universitaire est déjà bien engagée et que les actions du Genepi étaient pratiquement au point mort depuis l'été, l'accord avec l'administration pénitentiaire ne devrait pas avoir beaucoup d'effet dans l'immédiat. Ce n'est qu'au cours de l'année 2019-2020 que les ateliers en détention animés par ces jeunes bénévoles pourront réellement reprendre.

Lire aussi | [La prison de la Santé, refaite à neuf, accueille à nouveau des détenus](#)

Jean-Baptiste Jacquin